

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTREAL, MERCREDI, 11 OCTOBRE, 1837.

EPIHEMERIDES D'OCTOBRE.

10 octobre 1793—La convention française, de républicain mémoire, décrète le gouvernement révolutionnaire, qui fut encore, s'il est possible, plus sanglant que tous ceux qui l'avaient précédé.

11 octobre 303—Mort du Pape Boniface VIII : ce fut lui qui canonisa Saint-Louis, roi de France, et qui institua le jubilé pour chaque centième année.

POÉSIE.

LA MANIE DU CHANGEMENT.

AIR:—A voyager passant sa vie.

Les uns veulent changer la mode,
D'autres veulent changer le goût ;
Celui-ci veut changer le code,
Et celui-là veut changer tout.
Depuis trente ans qu'on nous arrange
Et nous retourne à tout moment,
Puisqu'on ne gagne rien au change,
De grâce, plus de changement !

Mlle. NINETTE.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

DE L'INFLUENCE D'UN LIVRE, PAR P. A. DE GASPE, JNR.

MR. L'ÉDITEUR,

Il a paru, dans le courant du mois dernier, un petit pamphlet intitulé :— "L'INFLUENCE D'UN LIVRE," publié par Mr. PH. A. DE GASPE, de Québec. Comme cet ouvrage est exposé à la censure publique, par cela même que la presse le lui a livré, et que, d'ailleurs, je m'intéresse vivement à tout ce qui sort de mon pays, j'ai pris la liberté d'en faire la critique, ou plutôt de coucher sur le papier, les simples réflexions que m'en a suggérées la lecture. L'ordre analytique que j'ai suivi, celui des chapitres que j'ai parcourus séparément, pourra, loin de jeter de l'embarras dans l'esprit de quiconque voudra lire ensemble les deux écrits, lui faciliter au contraire cette lecture. Je vous les envoie, Mr. L'ÉDITEUR, ces faibles réflexions, telles que je les ai conçues ; vous en ferez ce qu'il vous plaira. Quant à moi, il ne me reste plus qu'à vous témoigner l'expression de mes remerciements les plus sincères, pour l'encouragement que j'ai reçu de vous, jusqu'à ce jour.

Votre, etc.

PIERRE ANDRÉ.

Montréal, 1 Octobre, 1837.

CHAPITRE PREMIER.—L'ALCHIMISTE.

Le but de ce roman, comme l'annonce la PREFACE de l'auteur, est de tracer sur un canevas entièrement canadien, et d'encadrer dans un tableau dont les nuances ne se ressentent en rien des pinces de nos artistes du VIEUX MONDE, quelques faits qui, tout en tirant leur origine du NOUVEAU, exposent au lecteur, un résumé du caractère et des mœurs de ses naifs habitants. Ce n'est pourtant pas ce que semble annoncer la première page, du premier chapitre, du premier ouvrage en ce genre d'un digne compatriote, dont je me flatte de conserver l'estime, tout en critiquant ce, qu'à ce titre, il me semble d'avantage permis de critiquer.

En voyant le titre en tête de ce premier chapitre, on s'attend tout naturellement à voir quelque célèbre personnage de la vieille Europe, ouvrir la scène par des recherches profondes et de savants calculs, et étaler les fuites niaiseries de nos siècles Philosophes : siècles qui, pour l'honneur du génie et de l'intelligence en CANADA, ne trouveront pas, il est à espérer, du sang qui les y établisse ! Cette attente est frustrée à mesure que l'on avance ; et l'on voit que celui qui est initié aux secrets de l'alchimie, est, je ne dirai pas un homme de cabinet, (car le CANADA compte les siens, comme tout autre pays), mais un brave et honnête paysan qui, privé d'éducation en cette branche, trouve néanmoins dans la fécondité et les ressources de son génie, de quoi y suppléer en quelque sorte.

L'habit paraît bien naturel à CHARLES AMAND ; mais il ne paraît pas autant à celui que ce personnage représente ; ce qui sera facile à vérifier, si l'on considère que la science Hermétique est, à peu-près ignorée de nos cultivateurs ; et qu'elle n'est guère en usage que chez les gens de l'art, les médecins, chimistes, etc., et dans nos maisons d'instruction. Le manque de vraisemblance augmente en proportion de l'inquiétude et des soucis qu'il se crée en recherchant la pierre philosophale ; ses soins en cela sont d'autant moins commandés par la nature, dans notre sol, que chaque mixte par lui-même est, pour le pauvre cultivateur, une autre pierre d'achoppement si variée par la raison républicaine. Ce n'est donc pas une peinture très fidèle du vaste tableau des mœurs canadiennes ; c'est une ombre qui le voile, et que tout vrai Canadien saura dissiper... C'est une exception à la règle qui n'en doit nullement souffrir... Le reste de ce chapitre est vif, simple et varié, quant au style. Préjugé ou non, je ne puis me faire à la citation primitive des paroles de ce grand homme qui dédaigne, pour ainsi dire, de descendre jusqu'au familier, du grave et sérieux LA MENNAIS. La sordide avarice de CHARLES me paraît un peu contrarier le tempérament canadien : jusqu'ici je me complaisais dans l'idée que le Canada, lui aussi, avait déjà enfanté, tout enfant qu'il est, des protecteurs de l'humanité souffrante. Je n'ai jamais cru non plus, lire au fond de l'âme de nos paisibles habitants, tant de trouble et de perplexité, surtout dans la matière dont il s'agit ; et, songe pour songe, j'en aimerais mieux un qui fût plus vérité, pour lui servir de guide.—

CHAPITRE SECOND.—LA CONJURATION.

Je ne puis, je le répète, me familiariser avec les citations qui couronnent ce second chapitre. Que dirait l'auteur de l'Essai sur l'Indifférence, s'il voyait ses pensées servir d'interprète à la nécromancie du fanatisme et de l'erreur ? Que diraient les mânes du grand tragédien, si elles savaient qu'on prostitue à des cro-

yances erronées, le génie sublime qui les immortalise auprès de ses descendants ? Cependant, il faut rendre justice à l'auteur, et il a parfaitement bien saisi le degré d'inquiétude où se place l'âme vierge de nos bons habitants, quand elle ose tremper dans quelque mauvaise action. La topographie du PORT JOLI est encore très vivante ; en la lisant, on est tenté de se dire : "Voilà un joli port !"

L'histoire magique de la poule noire, et cent autres de ce calibre, sont, il est vrai, habituellement racontées par les mères à leurs enfants, et font quelque fois même le sujet des conversations de famille que nos braves paysans ont entre eux. Quelques uns vont jusqu'à y croire ; mais nul d'eux ne les met en pratique. Ainsi, loin de les représenter comme superstitieux à l'excès, dans le rôle de CHARLES, il eût fallu les peindre avec une certaine horreur pour la mise à exécution de ces tours, où pour réussir, l'on suppose qu'il faut toujours entretenir un certain commerce avec les esprits immondes.

Ce que j'ai vu du style jusqu'à présent, m'en paraît assez simple ; mais je vois que l'auteur n'a fait aucun usage, (si ce n'est dans la chanson de DUPONT, commandée par les circonstances,) des patois de nos paysans, et de leur locution de la langue.

CHAPITRE TROISIÈME.—LE MEURTRE.

L'auteur me pardonnera bien, sans doute, à moi, qui poursuis la critique de son ouvrage par ordre de chapitres, de lui demander s'il prétend continuer, ou non, l'histoire de son Alchimiste ; d'autant plus que cette question est le résultat d'une autre histoire incidente qui vient interrompre le cours de la première. Dans un roman quelconque, il est indubitablement permis d'introduire des faits qui, quoiqu'absolument indépendants de l'ensemble de la pièce, ont néanmoins avec elle, une certaine liaison, une certaine adhérence qui se sentent, plutôt qu'elles ne s'expriment. Mais que dans le cours d'un roman, historique surtout, on en détourne l'attention du lecteur, pour l'amuser par des récits entièrement détachés, c'est ce qui répugne manifestement aux règles des convenances.

Cependant, je me fais un devoir sacré de rendre avant tout justice à qui de droit. Le style de ce chapitre est entraînant ; et l'on est agréablement surpris lorsqu'on voit que l'auteur, au milieu du sentier infernal qu'il parcourt, trouve encore le moyen de semer des fleurs, recueillies avec empressement par ceux, qu'une conscience coupable ne tourmente pas.

CHAPITRE QUATRIÈME.—LE CADAVRE.

On ne sait vraiment pas où l'auteur veut en venir ; il paraît avoir tout-à-fait oublié la boutique de son premier personnage. La seule ressemblance que l'on aperçoit entre CHARLES et LE PAGE, c'est que tous deux vendent lâchement leur âme au prix de quelques doublons... Même observation quant au style de ce chapitre, que celle qui concerne le chapitre précédent. Il est pourtant des endroits où les époques auxquelles se passent certaines actions, auraient pu, ce me semble, être exprimées d'une manière bien plus correcte et bien plus précise.

CHAPITRE CINQUIÈME.—L'ÉTRANGER.

L'auteur nous fait assez voir, par ses fréquentes citations anglaises, qu'il n'est pas étranger à cette langue. Je ne sais pourquoi je ne puis me faire à ces sortes de citations ; mais il me semble que la langue des RACINE et des CORNEILLE, n'a guère besoin d'aller puiser ailleurs des richesses que ces grands hommes lui ont acquises à si peu de frais. Il y a je ne sais quoi de grand, de terrible, de majestueux même dans les paroles de SHAKSPEARE citées par l'auteur ; tandis qu'au contraire, il n'y a que du vague, du faux dans l'histoire de ROSE. L'auteur a bien dépeint en cette occasion la religion et la piété qui régnaient chez nos bons habitants lors de ce récit ; religion et piété qui n'ont fait qu'augmenter depuis. Toute fabuleuse que soit l'histoire de l'ÉTRANGER, elle doit au moins être vraisemblable ; et je ne puis supporter l'apparition subite et comme miraculeuse du bon curé.

CHAPITRE SIXIÈME.—ST. CERAN.

Si l'Alchimiste se trouve au lieu où Le Page contemple sa victime encore toute fumante dans son sang, c'est bien un pur effet du hasard. Aussi la continuation de son histoire me paraît être une vraie fable. Le discours de ST. CERAN est très animé et très bien écrit : son entretien avec AMÉLIE, n'est que l'organe fidèle de la passion qu'il entretient en sa faveur : leur rendez-vous me paraît intempestif.

CHAPITRE SEPTIÈME.—L'AUTOPSIE.

Les vers de BERTAUD cités en cette rencontre, sont plutôt applicables aux massacres d'une guerre, qu'aux orgies d'une dissection. Les procédés de ST. CERAN sont d'autant moins naturels, qu'amoureux de la fille de CHARLES, il devrait au contraire s'efforcer de gagner les bonnes grâces de son père, et se concilier son estime.

CHAPITRE HUITIÈME.—LE RETOUR.

La joie, non moins que l'inquiétude de CHARLES, me paraît outrée. La position, sous son oreiller, de sa chandelle magique et de sa main de gloire, me semble répugner à la nature. La mère NOLLET est un personnage vraiment fantastique pour le CANADA. En revanche, la description de la grosse gerbe plaira à tout Canadien au fait de la manière dont se terminent les récoltes dans nos campagnes, parmi les diverses familles des particuliers. La chanson du Bon Curé de BERANGER, est un peu trop relevée pour la jeune Elise ; cet auteur n'est guère connu parmi nos paysans ; elle eût été bien remplacée par quelques uns de nos gais couplets.

CHAPITRE NEUVIÈME.—L'HOMME DE LABRADOR.

Tout jusqu'au bout, actions, idées, conduite, paroles, entretiens, me paraît ridicule dans AMAND, le neveu. La rago que manifeste RODRIGUE, à la proposition que lui fait le capitaine de la goëlette La Catherine, de demeurer au poste du Diable, est un peu dénuée de vraisemblance. S'il eût été réellement *our de fer*, il eût dû s'en réjouir. Quelle histoire encore que la sienne ? Je crois véritablement que c'est un recueil complet de tous les contes en l'air qui se débitent vulgairement dans le pays par les bonnes, pour donner sommeil aux petits enfants. Toute fois, la description de cette scène infernale est, on ne peut en disconvenir, infernalement belle, et nous reporte inconsolablement sur les lieux : mais, encore une fois, que la grandeur des grands vers du grand tragédien, est rapetissée par la petitesse de la narration qui fait le corps de ce neuvième chapitre !

CHAPITRE DIXIÈME.—LA CAVERNE DU CAP AU CORDEAU.

Toujours même observation et même défaut de sympathie de ma part, avec les citations de l'auteur. Le grand homme ignoré dont parle le poète, n'est au moins, ni visionnaire, ni fanatique, ni insensé... ni fou ! ainsi, manque de naturel dans la comparaison. Nos paysans, en général, reconnaissent assez le peu d'éducation qu'ils possèdent, la plupart, et qui se réduit souvent à savoir lire ; CAPISTRAU pourtant, semble faire exception. La plaisanterie des deux jeunes étudiants salit un peu les dernières pages de ce chapitre.

CHAPITRE ONZIÈME.—LA TEMPÊTE.

L'auteur a, visiblement, une propension invincible pour tout ce qui tient au merveilleux. Je ne puis me faire à la manière dont AMAND échappe au naufrage, par les secours du Capitaine Clericard. J'avoue franchement que, lorsque j'ai eu commencé à lire les détails de la tourmente qui est venu l'assaillir, je pensais réellement que l'auteur avait abandonné l'histoire de son Alchimiste, tandis qu'on le voit bientôt surgir au milieu des flots et de la mer en courroux. Je ne vois pas encore la morale qui devra résulter de ce roman, puisque le délire de notre fanatique est en quelque sorte favorisé, lorsqu'il trouve le trésor d'argent, qu'il déterre pour prix de ses soins et de ses travaux.

CHAPITRE DOUZIÈME.—UN JEUNE MÉDECIN.

A quoi doit aboutir l'entretien de St. Céran et de Dimitry, et quel rapport a-t-il avec le reste du roman ? C'est ce que je ne saurais prononcer, ni même soupçonner. Le style de leur conversation est pourtant varié... varié comme le jeune âge, et comme les différents objets qui en constituent l'essence. Il est néanmoins entrecoupé de phrases anglaises, qui le rendent, pour ainsi dire, inapplicable à la généralité des classes instruites et policées de la jeunesse Canadienne.

CHAPITRE TREIZIÈME.—LE MARIAGE.

Quelle singulière proposition que celle d'un père, venant de lui-même, sans presque aucune raison, et sous prétexte de se débarrasser de sa fille, l'offrir en mariage à un homme auquel il avait juré de ne jamais la donner ! Vraiment, cela surpasse tout ce qui s'est vu et entendu jusqu'ici. Qu'on dise maintenant que notre siècle ne favorise pas l'alliance et surtout les alliés !

CHAPITRE QUATORZIÈME.—CHARLES AMAND.

Le commencement, le milieu, la fin, tout est merveilleux dans cet ouvrage. Supposer qu'Amand abandonna sur la fin de ses jours, sa manie de faire des conjurations, c'est supposer qu'il renonça en quelque sorte aux moyens de s'enrichir, aux moyens, par conséquent, de rechercher la Pierre Philosophale ; Or, ce n'est pas ce qu'indiquent les dernières paroles de la dernière page de ce livret. D'ailleurs Amand aurait dû, ce semble, être encouragé et porté à faire de nouvelles perquisitions, par le succès qu'il avait déjà obtenu dans les premières. Ainsi donc, défaut de coïncidence entre les événements, dans ce dernier chapitre. Du reste, il ne dépare les autres, ni par le style, ni par autre chose que ce soit, à mon avis.

Telle est la critique que je crois devoir faire avec la plus grande sincérité. L'auteur me saura gré, j'en suis persuadé, de lui avoir signalé quelques défauts de suite et d'enchaînement dans la liaison des diverses parties du roman en question. C'est sur ce motif, que je me décide à faire voir le jour à cette critique, certain, d'un autre côté, que l'auteur lui-même, n'est pas étranger à ce principe, que "la critique est aisée ; mais que l'art est difficile."

Montréal 1 Octobre, 1837.

PIERRE-ANDRÉ.

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

Ayant vu dans votre journal portant date du 20 septembre dernier, un écrit qui me concerne, je me trouve dans le cas d'avoir recours à la même voie, pour nier et désavouer tout dans cet écrit comme mensonger et incorrect. Quant à l'allusion que me fait l'auteur, d'un prétendu titre de maréchal, qu'il me donne, je le prévins que je suis dans le cas de l'accepter pour soigner un Ane de son espèce qui paraît ne connaître pas encore son nom, car tous les animaux de ce genre ont un nom et l'entendent.

L. LANDRY.

Bécancour, 4 octobre, 1837.

Pour le Populaire.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Nous autres habitants des campagnes auxquels on a donné des commissaires des petites causes, pour nous juger comme ils l'entendent, nous sommes si bonasses que nous n'y comprenons rien, et qu'il serait bien à propos que vous laissassiez reposer un peu la politique pour vous occuper de nous instruire sur nos droits. Peut-être attendriez-vous un double but, et que nos commissaires eux-mêmes profiteraient à votre école, car un homme comme vous, qui parle sur tout, doit en savoir fortieusement plus long que bien des magistrats. En attendant, et pour vous mettre en œuvre, je viens vous prier de répondre aux trois questions suivantes.

10. Une cour des commissaires peut-elle prendre sur elle de retirer à un citoyen la faculté de plaider, sous le prétexte que son affaire est de nature à être prise comme extortion; et, si la cour a cette faculté, pourquoi ne donnerait-elle pas à l'individu, qu'elle expulse ainsi, la faculté de se disculper?

20. Le Bill qui autorise les commissaires des petites causes, leur donne-t-il le droit de descendre de leur banc pour parler politique, pendant la tenue de la cour, et peuvent-ils chercher à détourner les justiciables de leurs discussions, en disant: "que tout irait mieux si l'on soutenait le patriotisme?"

30. Les commissaires de petites causes, ont-ils le droit de déclarer que la contrebande est une bonne chose, et de citer comme autorité de contrebande, un ecclésiastique qui aurait passé la frontière avec ses livres?

UN HABITANT.

Chambly le 9 Octobre, 1837.

Pour le Populaire.

NAIVETE DANS LE STYLE, D. B.—L'autre jour la vieille Eglise sortait à la brumante de chez un ami; celui-ci s'offrit pour la reconduire, en lui disant que, comme il faisait du verglas, de mauvais sujets pourraient bien lui faire faire un faux pas. Ah que non! repliqua-t-elle, avec ingénuité: "le haut sauve le bas."

VOILA POURTANT COMME ON TOURNE LA TÊTE AUX ENFANS.

—Un raboteur, au temps jadis, élevait un petit marmot, qui ne manquait pas cependant de nez; sa tendresse paternelle le porta à faire tous les sacrifices possibles pour faire faire au cher petit fils du bon Dieu, ce que le bonhomme appelait ses inquiétudes. L'enfant gâté par l'homme à la varlope, fit des progrès rapides; il apprit en dix ans, ce que d'autres peuvent savoir en cinq. Quand il put épeler assez distinctement son A. B. C., le bonhomme de père ne cessait de lui répéter qu'il avait à lui seul tout l'esprit de la famille et plus encore; ce qui ne contribua pas peu à rendre le jeune homme tellement bavard, qu'il était capable de mettre en défaut la patience la mieux constituée. Le papa que ce habit émerveillait et qui trouvait que son cher fils avait la langue mieux pendue que personne, ne cessait de répéter à ses voisins: "Quel malheur! mes amis, ah! quel malheur! que mon fils soit né dans ce maudit pays; il n'y fera jamais qu'un juge?" et le raboteur continuait à se lamenter de ce que son fils ne pourrait jamais devenir autre chose que Juge... L'enfant grandit, il est devenu vieux, il radote depuis longtemps et tombe même en enfance; il n'a cessé de bavarder et intriguer, à telles enseignes qu'il bavarde et intrigue encore. Pour devenir juge sans doute? Oh! que non! Ses idées ont grandi à mesure que les chances d'un siège ont diminuées pour lui; à d'autres maintenant le *tricorn*, c'est un chapeau qui n'ira plus à sa tête. Il ne tend à rien moins qu'à être gouverneur du dauphin de la famille ou premier ministre d'un royaume à faire. Voilà ce que c'est que de tourner la tête aux enfans.

PRECAUTION PATRIOTIQUE.—Dernièrement, de jeunes fous, qui s'appellent patriotes, causaient ensemble sur les dangers qu'il y aurait à courir dans la révolte qu'ils incitent; parmi eux se trouvait le fils d'un marchand patriote, grand amateur des idées de Papineau sur la contrebande, sur la non consommation des marchandises importées, et qui cependant, ne vit qu'en déchantant les objets qu'il est allé chercher à Londres.

"Etourneau, leur dirent nos Bayards modernes, nous nous battons; mais fais attention que nous sommes convenus de tirer sur le premier de nous qui fuira." Cette déclaration fit un peu pâlir l'interlocuteur, qui est déjà pas mal blême de son naturel; mais, reprenant son aplomb, il répondit avec fermeté: "Ah! je ne demande pas mieux que de me battre avec courage, pourvu qu'on ne me blesse pas! avec une semblable phalange les gaillards iront loin."

EXPLICATION.—On demandait au Sancho Pança de la représentation, pourquoi il avait toujours voté comme Papineau? Ah! dit-il, je connais mon affaire, et pour ne pas me montrer trop orthodoxe, je vais vous répondre par un proverbe religieux: *le moine répond comme l'abbé chante.*

L'UN OU L'AUTRE.—Un papineauiste, discutait dernièrement avec l'un de ses amis, qui était loin de partager ses opinions sur le grand homme; le premier voulait persuader à l'autre que Papineau n'était point un perturbateur; le second impatienté, finit par lui répondre: s'il n'est pas un vil perturbateur, c'est au moins un dangereux *abrutisseur*. Dieu nous défasse des uns et des autres!

IL N'Y A PAS D'EFFET SANS CAUSE.—L'une des dames qui assista au banquet patriotique de St. Antoine et qui ne fut pas la dernière à faire amplement usage de whiskey, disait à ses compagnes: "Je ne puis plus avaler aucune liqueur importée, depuis que j'ai lu dans madame de Sévigné, que *la vie est cruellement mêlée d'absinthe!*"

LE FANTASQUE DE MONTREAL.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 11 OCTOBRE, 1837.

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES.

Lorsque nous avons conseillé l'envoi d'un détachement de soldats dans cette partie du pays ce n'était point dans la crainte des excès qui se commettaient alors par la bande des lieutenants de Papineau, les Scott, les Dumouchel, les Masson, les Coursolles; mais c'était pour éviter que ces hommes ne continuassent l'œuvre de révolution qu'ils avaient si résolument commencée. L'annonce de l'apparition des troupes avait effrayé les habitants les plus fanatisés et avait

relevé le courage de ceux qu'on tentait d'entraîner par le système d'intimidation; les chefs en sous-ordres furent contraints de s'arrêter étonnés eux-mêmes de l'émoi manifesté par des hommes qu'ils pensaient si résolus et qu'ils se vantaient de lever en masse pour opposer aux vieilles cohortes britanniques. Les conspirateurs sont presque toujours des lâches, qui poussent les autres à exécuter leurs funestes desseins, qui consillent l'emploi du fer et du feu; mais qui redoutent pour eux-mêmes les moyens qu'ils mettent en avant; c'est ce qui fait que les instigateurs des troubles du Lac des Deux Montagnes furent les premiers à paraître se soumettre, à paraître prêcher la paix et l'union, qu'ils jetèrent sur leurs ennemis politiques le tort d'avoir exagéré les choses et d'avoir voulu présenter des *plaisanteries* comme de réelles persécutions.

Les *travertins* lancés sur plusieurs individus contribuèrent puissamment à attédir les perturbateurs du repos public; ils s'imaginèrent que l'heure de la punition était arrivée et ils parurent se détacher de l'agitation pour retomber dans l'insignifiance dont ils n'eussent jamais dû sortir. Ces hommes raisonnèrent ainsi: "C'est Papineau qui est venu nous échauffer, nous pousser à la résistance, nous recommander la révolte; Papineau est perdu, nous allons peut-être partager son sort; il faut l'abandonner à sa malheureuse étoile et protester de nos intentions pacifiques. Malheureusement la main de l'exécutif ne s'étendit que mollement sur la plaie sociale; elle n'attaqua point le germe principal de la gangrène et la maladie dut gagner toutes les parties du corps. Quelques destitutions isolées ne firent qu'irriter, parce que le moteur principal de tous ces désordres restait libre, triomphant, et donnait encore l'espoir que son énergique attitude ferait ployer l'autorité jusqu'au point de revenir sur ses pas!"

Papineau continuait ses voyages agitatifs, il se promenait majestueusement de paroisses en paroisses, rassemblait son peuple, répétait son discours inflammatoire du Lac des Deux Montagnes, méprisait le gouvernement, injuriait le représentant royal, recommandait la proscription de ces produits importés, ordonnait la contrebande, vantait la république voisine, établissait ses comités, tout à son aise et sans que personne n'y vint mettre obstacle. Il allait jusqu'à Québec, où, sous les yeux du chef du gouvernement, il haranguait, du haut de son balcon, la foule de ses admirateurs; il se rendait à St. Thomas, où un autre lieutenant lui préparait une réception royale; il accoutumait quelques miliciens à se mettre sous les armes pour lui rendre des honneurs qu'on ne doit qu'au souverain; il revenait ensuite dans d'autres lieux recommencer ses représentations théâtrales. Tout cela pouvait être digne de pitié pour les gens accoutumés à voir d'autres pays et d'autres hommes; mais tout cela servait les vues de l'ambitieux qui calculait le caractère de la population à laquelle il avait affaire et qui exploitait toutes les chances qui lui restaient. Ses journaux augmentaient les triomphes qu'il recevait et les arrangeaient de manière à leur donner une couleur d'opinion générale; ces feuilles étaient lues par nos habitants et elles remplissaient parfaitement le but de Papineau, qui était de faire croire à beaucoup plus d'influence qu'il n'en avait réellement, comme aussi d'accoutumer nos habitants à le considérer comme le seul maître du pays, comme ayant seul le droit de dicter la loi et de formuler des commandemens auxquels tout le monde devait obéir. Lorsque 200 personnes se trouvaient aux réunions, les journaux mensongers mettaient un zéro de plus; les centaines devenaient des milliers; on ne tenait aucun compte des curieux, des indifférents, tout le monde participait de cœur et d'âme aux opinions de Papineau, tout le monde avait le même zèle, le même dévouement, la même ardeur pour la résistance. En calculant de cette façon, il était difficile de croire que la volonté populaire ne fut point pour quelque chose dans toutes ces assemblées, et le conspirateur principal se retranchait derrière cette volonté, dont il ne se disait que l'humble organe tandis que c'était lui seul qui la provoquait, pour se mettre à couvert du crime qu'il commettait, pour se sauver du châtiement qu'il encourrait.

Les résultats de cette tactique pouvaient être immenses, et Papineau ne les ignorait point: quant une paroisse avait été la scène d'une assemblée, la plus mince qu'elle soit, la moins favorable qu'elle paraisse à ses desirs, la moins empressée qu'elle puisse être à seconder ses desseins, c'était une assemblée, et les journaux étaient là pour lui donner une tournure importante, pour faire croire que des résolutions, qui n'avaient peut-être pas été comprises par dix personnes, qu'on n'avait peut-être même point lues, avaient été adoptées, sans opposition, aux acclamations de milliers d'habitants. Aussitôt, toutes les paroisses du pays étaient instruites de la soi-disant démonstration qui venait d'avoir lieu. Les admirateurs de Papineau se sentaient stimulés, ils voyaient que les feuilles du grand homme désignaient à la reconnaissance publique les individus qui avaient provoqués ces manifestations, ils réfléchissaient combien Papineau semblait prendre d'ascendant sur la foule, ils soupçonnaient qu'ils pourraient bien finir par s'emparer de la puissance suprême, et le besoin de se distinguer, l'idée de sortir de l'obscurité, la pensée d'avoir part un jour dans les dépouilles opimes, ou la crainte même d'être désignés à l'heure du triomphe comme n'y ayant point coopéré, comme étant restés froids, les poussaient à se mettre en campagne pour provoquer une assemblée de leur paroisse; c'est ainsi que la flamme a gagné de proche en proche pour arriver à ce grand incendie qui menace de consumer tout le Canada. Ces récits devaient encore produire un autre effet dans la métropole: ils allaient être corroborés par les plaintes des Bretons, qui représenteraient les Canadiens comme prêts à prendre les armes; le parti de Papineau semblerait être le plus fort, car on savait qu'il était le plus nombreux; ce chef serait sensé disposer de la grande majorité, et soit besoin d'éviter une conflagration désastreuse, soit politique, soit faiblesse, on en viendrait peut-être à acheter l'homme qui, d'un seul mot, pouvait remuer les masses ou les faire rentrer dans le devoir. Enfin, les promesses de Papineau, pénétrant jusque chez nos voisins, pouvaient encore éveiller leur ambition, stimuler leurs vellétés d'agrandissement et leur désignaient Papineau comme celui avec lequel on devait traiter. Bien plus, il pouvait exister dans le monde une puissance rivale de la Grande Bretagne, dont la politique fut de donner à son adversaire de l'occupation au loin, et Papineau était posé comme un nouveau Washington, disposé à recevoir les ouvertures de trahison, aussi bien que les subsides qui solderaient la révolte.

En vain les journaux amis de l'ordre, cherchaient-ils à relever les mensonges des feuilles de Papineau, pensaient-ils à éclairer nos habitants, à démasquer le traître, il existait toujours quelque chose qui devenait une contradiction avec leurs sages avis. Nos habitants, dans leur simplicité, disaient: "c'est bien vrai, nous nous apercevons que Papineau vise au pouvoir, qu'il se sert de nous pour marcher, qu'il emploie nos robustes épaules pour monter, qu'il nous prêche contre la religion, le roi, la loi et la morale; mais, s'il n'était point le plus fort ou s'il n'avait point raison, on ne le laisserait pas faire, il ne serait pas libre de venir nous haranguer, il y a longtemps qu'il serait en prison, il y a beau jour qu'on lui aurait retiré les moyens de nous réunir dans nos paroisses. Il faut donc croire que Papineau est dans son droit, et s'il l'est, nous n'avons pas tort de le seconder; il faut penser que Papineau est plus fort que le roi, et s'il l'est, nous devons lui obéir comme nous le faisons vis-à-vis du Roi." Ces paroles, qui marquent la bonne foi, la prudence et le bon sens de nos habitants accusent, bien certainement, la trop grande latitude laissée au crime par les lois anglaises, l'absurdité, dans certains cas, de ce respect pour la liberté du citoyen, qui lui permet la licence sans redouter la répression, ou enfin la trop grande mollesse de l'autorité, la trop grande indifférence des officiers en lois de la couronne. A quelque chose qu'on attribue, l'impunité de Papineau, il n'en est pas moins vrai de dire que c'est à elle qu'on doit les six mois d'agitation déplorables qui viennent de s'écouler, la perversion d'une partie de la population à la discrétion du chef de contrebandier, et qu'on devra les désordres incalculables dont nous sommes menacés pour l'avenir.

Les évènements que nous venons de décrire, le simulacre de session qui vient d'avoir lieu et dans lequel Papineau a réussi à entraîner une majorité dans ses

projets de coercition vis-à-vis du gouvernement, les acquittements faits par le dernier grand Jury en faveur des accusés de délits politiques, la continuation des promenades agitatives de Papineau, la perpétuité des travaux illégaux du comité central et permanent de Montréal, l'annonce de l'assemblée des cinq comités, la création des *Fils de la Liberté*, sont venus réveiller l'ardeur engourdie des agitateurs du Lac des Deux Montagnes; ils sont sortis de leur torpeur, ils recommencent à compter sur l'impunité, et le premier signe d'existence que donne le comité permanent de ce comté est un véritable acte de HAUTE TRAHISON, une véritable CONSPIRATION contre les citoyens.

Il déclare, dans son préambule, que les magistrats de différentes paroisses ne possèdent point la confiance ni le respect des citoyens et qu'une nomination faite par l'exécutif du nommé John Carle à la charge de juge de paix, ne peut être considérée par les habitants que comme une nouvelle insulte. Il recommande au peuple de s'abstenir d'avoir recours aux tribunaux institués et surtout aux magistrats légalement nommés. Ce qui est un obstacle morale que quelques individus tentent d'apporter à la justice du pays et ce qui constitue une véritable conspiration contre la justice. Il dispose qu'une assemblée publique aura lieu pour nommer des JUGES DE PAIX, par voie d'élection, dont l'exercice sera annuelle, et c'est bien là violer la constitution du pays, en piécier sur le pouvoir appartenant au roi par la loi fondamentale qui nous lie en corps social comme par son droit de naissance. En vain vient-on ajouter à ce titre de *Juge de Paix*, celui d'*amiable compositeur*, c'est un masque dont personne ne peut être la dupe, puis qu'on leur accorde les mêmes pouvoirs que les *Juges de Paix*, moins le droit d'exécution, qu'on ne peut leur donner, mais dont on les investit moralement. On attribue à ces magistrats bâtards le droit de nommer un jury sur la demande des parties; et le verdict de ce jury, dit-on, sera final et sans appel! Les juges de paix de nouvelle création seraient dépendants du comité permanent, qui doit approuver tous les réglemens qu'ils feront pour mettre en pratique les dispositions relatives aux procédés de leurs étranges tribunaux. Les jugemens et verdicts seront enrégistrés dans un registre tenu dans chaque paroisse, et signé des juges ou du greffier qu'ils pourront nommer. Les réformistes qui auraient assez peu de patriotisme, d'honneur et de vertu pour refuser de se concilier, pour porter leurs demandes et leurs plaintes devant d'autres cours, qui refuseraient de se rendre aux assignations qui leur seraient données ou qui, de toute manière, chercheraient à entraver la marche des mesures adoptées par le comité, seront sujets aux peines spécifiées par la déclaration inique que nous commentons. 10. Ils ne pourront voter dans aucune assemblée publique, ni être élus par les réformistes à aucune charge. Les réformistes du comté devront strictement s'abstenir d'avoir le moindre commerce d'amitié ou la moindre relation d'intérêts avec eux et ils seront considérés et traités par les patriotes comme ENNEMIS DE LEURS CONCITOYENS. Le tout est terminé par une résolution portant que les réformistes, qui ont commencé à s'exercer, se formeront dans chaque paroisse en corps de milice volontaire, sous le commandement d'*officiers élus par les miliciens*, et seront exercés au maniement des armes et aux évolutions et manœuvres des troupes légères. Les états de ces corps seront transmis au comité permanent, qui s'engage, dans certains cas, à donner des armes et des accoutremens dont on pourrait manquer.

Ainsi, voici une partie du pays qui se détache moralement et effectivement du gouvernement. Un comité permanent prend l'administration de la justice et le commandement militaire du Lac des Deux Montagnes. Les citoyens sont obligés de se soumettre au joug qu'on leur impose, sous des peines qui tendent à les séquestrer de la société, à les priver de leurs droits constitutionnels, à les désigner à l'animadversion publique, à les traiter comme des ennemis! Le commandement de toutes les milices de la province passe des mains de son Excellence dans celles de quelques terroristes qui composent le comité, dont trois illustres obscurités semblent être les dispensateurs, car on ne connaît qu'un nommé Pierre Danis, cité comme président, un nommé J. Watts, comme secrétaire correspondant, et un nommé F. H. Lemaître, comme secrétaire archiviste. Ce comité s'engage à fournir des armes, et jamais révolte ouverte n'a mieux été formulée que par un semblable acte. Mais, qu'on ne s'abuse point, il y a derrière ces hommes un Papineau qui dirige tout, un Papineau qui crée cette loi désorganisée, un Papineau qui tient le fil de tous les pantins qui exercent leurs talens sur la scène publique de l'agitation, et c'est un Papineau qui doit répondre à la justice légale du pays pour toutes ces monstrueuses conceptions.

Si l'autorité ne se hâte point de sévir, le déshonneur s'étendra sur le pays, la honte rejallira sur la Grande-Bretagne, et nos bons habitants auront à reprocher au gouvernement d'avoir permis, prolongé, propagé, perpétué et secondé les cruelles déceptions dont ils sont les tristes mais innocents objets. Comment veut-on qu'ils distinguent la légalité d'avec l'illégalité tolérée? Comment veut-on qu'ils croient à la force de la loi, quand la loi reste muette pour les coupables? Comment veut-on qu'ils se désaffectionnent de l'un de leurs compatriotes, quand rien ne vient leur révéler qu'il soit criminel? Comment veut-on qu'ils s'arment de courage pour résister au despotisme, quand le despote semble régner en maître. L'exécutif doit veiller pour les citoyens, et c'est à lui d'arrêter le fléau qui déssole leur patrie.

PARLEMENT BRITANNIQUE.—La reine Victoria a prorogé le parlement, qui devait se réunir le 11 septembre, au 2 octobre.

BUREAU DU SECRÉTAIRE CIVIL.—Il paraît, selon le *Canadien*, que les arrangements sont terminés par le Bureau du Secrétaire Civil; il serait nommé deux assistants, aux appointemens de £20 l'un, au lieu d'un seul qui existait avant; arrangement qui ne surchargerait en rien le trésor de la province, puisque jusqu'ici il y eu un assistant à £250 et un premier écrivain à £150. Les deux assistants seraient MM. JEAN LANGVIN et MONTIZAMBERT, qui travaillent depuis longtemps dans les bureaux publics. Le caractère de ces messieurs est bien établi, en sorte que ces choix viendraient encore témoigner de tous les scrupules que le Lord Gosford apporte dans la distribution des emplois.

Le *Canadien* du 9 courant annonce l'arrivée à Québec de Phou P. D. DE-BARTZCH, et ajoute qu'on suppose qu'il est descendu pour prêter serment comme conseiller exécutif. Nous avons quelques raisons de penser que ce n'est point le cas.

CONSISTANCE PATRIOTE.—Les patriotes à la Roebuck ne sont point très pourvus d'une consistance à toute épreuve, et ils font ployer souvent leur ardeur au besoin d'être quelque chose. Le membre répudié de Bath, qui dans son discours à la clôture des élections dit à ses électeurs avec une impertinence qui n'appartient qu'aux hommes de son espèce, "qu'il ne voudrait jamais être leur représentant à l'avenir, mais qu'il serait sans aucun doute reçu à belle bourse dans tout autre lieu," ayant trouvé depuis que tout le monde le dédaignait et que personne ne lui faisait la charité d'un siège, a mis de l'eau dans son whiskey, car en sa qualité de patriote canadien, il ne peut boire autre chose. Le petit désappointement qu'il éprouva, l'engagea à tenter de nouveau la bonhomie des citoyens de Bath; il leur adressa une lettre le 30 août dernier, dans laquelle il finissait par leur dire: "Et maintenant, mes amis, il faut vous dire adieu; mais commencez par vous rappeler que je suis à vos ordres, toutes les fois que vous aurez besoin de moi." Définitivement, il faudra croire que les paroles de Roebuck sont des sermens d'ivrogne.

PAROISSE DE LAVALTRIE.—Une correspondance datée de Lavaltrie, le 1er octobre, signée: "One of the Guests," dans laquelle l'écrivain donne des détails sur ce qui se passa à Lavaltrie, lors du voyage agitatif du *Loup Rouge*, dit que le docteur Voyer prit pour motto de son discours: *le Roi n'est qu'un manche à balais sans le peuple*. "L'ayant le digne correspondant, tout le monde était préparé et armé de pistolets et de fusils; on ne devait faire usage que des produits du pays excepté les CANONS ET LA Poudre; ensuite qu'il paraît que ces messieurs comptent voir l'Angleterre fournir les violons pour le bal qu'ils veulent lui donner. Il n'y aurait rien de plus risible que ces forfanteries, si elles ne contribuaient à inquiéter nos braves habitants et si ce n'était bien temps qu'on prit des mesures pour arrêter l'impudence des journaux qui les propagent,

car elles déshonorent le pays en le représentant à l'étranger comme labourant d'un bout à l'autre dans une pleine insurrection.

ENCORE UNE ERREUR DE SIGNATURE :—Le Herald d'aujourd'hui nous apprend que Mr. Norbert Laroche, dont le nom figure parmi ceux de la déclaration de principes des Fils de la Liberté, a déclaré hier qu'il ne signa jamais cette pièce, ni qu'il ne donna jamais pouvoir à qui ce soit de la signer pour lui.

ASSEMBLÉE DES CINQ COMTES :—Il semblerait que le bruit qui a circulé, de l'envoi d'une force militaire dans la rivière Chambly, a fait naître la résolution de Papineau; il ne s'agirait plus d'une solennité populaire, dans laquelle 20,000 habitants viendraient couronner le monarque en perspective, et dans laquelle le gouvernement provisoire républicain serait organisé.

FAUX BRUITS :—Nous sommes à l'époque où les bruits les plus faux se propagent comme des vérités et bien plus vite, sans doute, que s'ils étaient exacts. On a fait circuler, de par la ville, la nouvelle que le lord Gosford était rappelé et qu'un nouveau gouverneur nous allait être expédié par le prochain paquebot.

COMITÉ CENTRAL ET PERMANENT DE QUEBEC.—Les agitateurs sont comme les moutons de Panurge, ils sautent tous par le même endroit. Il suffit que l'un de ces moutons se trouve quelque part, pour qu'il essaye de rencontrer d'autres animaux de son espèce.

PAROISSE DE ST. DENIS :—Il paraît que les excès du Loup Rouge, et la malheureuse issue de l'assaut sur la maison de madame St. Jacques, ont produit quelques impressions sur nos braves et honnêtes habitants de St. Denis et des environs.

AFFAIRE DE ST. DENIS :—Nous nous estimons heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que le nommé St. Ouge, qui avait été grièvement blessé dans l'assaut commis sur la maison de madame St. Jacques, est entièrement hors de danger.

MR. LANGUEDOC :—Depuis que François Languedoc s'est prononcé contre les intrigues des Côte et des Hotchkiss, lieutenants de Papineau pour le comté de l'Acadie; depuis que ce digne citoyen, avec son ami John Boston, s'est opposé aux projets des agitateurs et a tenté d'éclairer les braves habitants de cette partie du pays sur les vues désorganisatrices du chef de la contrebande, la Minerve ne cesse d'accueillir toutes les déclamations enfantées contre cet honnête homme par l'actif bistouri de saigneur de Napierville.

La lettre signée Un Canadien, dans la Minerve du 18 septembre, se plaint d'une poursuite vexatoire exercée par Mr. Languedoc en sa qualité de magistrat contre l'individu qui est censé écrire. Cet homme, d'une innocence complète, serait venu à St. Edouard pour affaires pressantes et la personne qu'il voulait trouver, n'étant pas chez elle, il serait entré à l'église dans l'espoir de l'y trouver; il serait allé au banc de la personne et n'ayant trouvé qu'un enfant, il se serait retiré paisiblement.

Maintenant, voici les faits tels qu'ils se sont passés : Le 23 juillet dernier, le nommé Antoine Doré, de St. Jacques le Mineur, vint à l'église pendant vêpres, causa politique avec le sieur Robert Robitaille, marchand, commissaire des petites causes, maître de poste, et qui malgré ces fonctions, qu'il tient de la munificence du gouvernement, est presque le seul boute-feu de la paroisse de St. Edouard, attendu sa parenté avec le grand homme.

Le lendemain, plainte fut portée devant le seigneur et magistrat Languedoc, contre le susdit Doré seulement, par le marguillier en charge et le comédiable, chargé du maintien de la police de l'église. Quinze jours après, le même Doré reparut à l'église de St. Edouard, pendant l'élevéon, et scandalisa tous les pieux habitants, en ne prenant point d'eau bénite, en ne s'agenouillant pas et en parcourant plusieurs bancs pour apostropher hautement différentes personnes.

pectueux envers l'église; mais son écrivain, le docteur Côte, ne pouvait ignorer que son protégé ayant occupé pendant 15 mois un banc dans l'église, et que le propriétaire du banc fut obligé de le lui retirer, par suite de sa conduite indécente; ce sont des faits qui sont à la connaissance de toute la paroisse.

Un Canadien est venu dire à la fin de sa lettre, que Mr. Languedoc forme avec Mr. Brisette une coterie à part, et qu'il s'agit d'être patriote pour être en butte à la haine et aux atrocités vengeances de ces gens là; rappelle une conduite soi-disant scandaleuse et dégradante de Mr. Languedoc, envers Mr. Robitaille à la porte de l'église St. Edouard. Il tombe encore bien mal dans cette citation, car nous étions présents à la scène qu'il rappelle, et nous pouvons dire que, s'il y eut scandale et dégradation, ce fut de la part du susdit Robitaille, qui publia que c'est aux efforts de MM. Languedoc et Brisette qu'il eût d'être nommé commissaire des petites causes, comme aussi que ces messieurs sont ses cautionnaires pour l'office de confiance, (la poste) qu'il possède sans s'en montrer plus dévoué au gouvernement.

L'autre écrivain, dans la Minerve du 24 septembre, est souscrit, plusieurs habitants et est daté de St. Edouard du 12 septembre, 1837. C'est encore un tour à la façon du saigneur de Napierville, qui serait bien embarrassé de trouver plusieurs habitants de St. Edouard qui pensassent comme lui. C'est encore une dénonciation contre le magistrat Languedoc et son greffier Brisette, qui révèle qu'un co-paroissien aurait payé sa cote part d'une répartition pour un pont dans le village, qu'il aurait été poursuivi le 31, c'est-à-dire deux jours après avoir payé, et qu'il aurait été condamné aux frais! L'écrivain arrange tout cela avec sa lancee ordinaire, qui bien certainement distille le poison le plus subtil; le docteur s'entend assez bien à droguer tout le monde.

L'affaire est cependant toute simple et il faut tout le désir de pervertir l'esprit public pour en avoir fait l'objet d'une observation : Le sous-voyer avait donné une liste pour lever des ordres contre tous les retardataires dans une contribution relativement aux réparations d'un pont dans la paroisse. Pierre Catman, avait été payé, après avoir été assigné; mais attendu que l'ordre était expédié, il fallait bien qu'il en soldât les frais.

A entendre les correspondances de la Minerve, les procédés de Mr. Languedoc et de son greffier Brisette, feraient croire toute la paroisse, et la Minerve, ainsi que les agitateurs qu'elle sert, seraient très satisfaits que cette assertion puisse s'accréditer dans le public. Afin de troubler un peu la joie des ennemis de la loyauté nous produisons ici le certificat suivant, qui prouve que les personnes les plus influentes rendent justice au caractère de ces deux messieurs. Nous présumons que lorsque le docteur Côte verra le nom de Joseph Paré, il ne pourra le contredire, car ce monsieur fut l'un de ses soutiens le plus déterminé; mais ses sentiments pour le docteur ne peuvent cependant altérer son amour pour l'équité.

Nous soussignés, certifiés que nous apprécions infiniment, les peines et soins que prend François Languedoc, écuyer, pour remplir ses doubles fonctions de magistrat et de commissaire des petites causes pour la paroisse de St. Edouard. Nous n'avons qu'à nous louer de son intégrité, de son équité et de la manière à la fois ferme et paternelle avec laquelle il sait accomplir ses devoirs. Nous devons aussi nous applaudir des services que Mr. Brisette rend en sa paroisse dans les différentes fonctions qu'il remplit. En foi de quoi nous avons signé ces présentes.

- St. Edouard, ce 2 octobre, 1837.
- Capt. Michel Lussier, Marguillier,
 - Capt. François Boissonault, Marguillier,
 - Capt. Antoine Robert, Marguillier,
 - Joseph Savaria, Marguillier,
 - Medard Vanclustine, Marguillier,
 - Capt. Augustin Fargue,
 - Capt. Dom. Monnette,
 - Capt. Gagné,
 - Capt. McAlester,
 - Capt. Pierre Poissant,
 - Vital Dupuis, Enseigne,
 - Jacques Poissant,
 - Augustin Arcouette,
 - Joseph St. Jean,
 - Antoine Fauché,
 - Antoine Dubois, père,
 - Antoine Dubois, fils,
 - François Lecuyer,
 - Jean Bte. Plantin,
 - Jean Bte. Lamoureux,
 - Hamilton Forrest,
 - Alexander McFee,
 - Alexis Bisailon,
 - Pierre Menard,
 - Casimir Dupuis,
 - Laurent Poissant,
 - Amable Pattenau,
 - Eustache Demers,
 - Dominique Laplante,
 - Casimir Robert,
 - Urbain Fargue,
 - Thomas Quillan,
 - Cyprien Dorisses,
 - Charles Pigeon,
 - Pierre Pigeon,
 - Joseph Paré,
 - Pierre Pinsonnault,
 - Michel Surprenant, fils,
 - Edouard Rielle,
 - Vital Coupal,
 - Joseph Isabelle,
 - Joseph Rielle,
 - Antoine Lussier,
 - Michel Lussier, fils,
 - Alexis Lestage,
 - François Denatte,
 - Joseph Menard,
 - François Dulude,
 - Joseph Gauthier,
 - François Lemieux,
 - Benjamin Lemieux,
 - Pierre Pinsonnault,
 - Joseph Poissant,
 - Thomas Isabelle,
 - Pierre Metras,
 - Louis Lefebvre,
 - Pierre St. Jean,
 - Gabriel St. Jean,
 - François Menard,
 - François Boissonault, fils,
 - Jacques Robert,
 - Joseph Dupuis,
 - Michel Duhois,
 - Constant Dupuis,
 - Célestin Dupuis,
 - François Plantin,
 - Michel Surprenant,
 - Paul Tremblay,
 - Amable Savaria,
 - Joseph Savaria,
 - Amable Meilleur,
 - Jean Bte. Sorrell,
 - Isaac Henkel,
 - Abraham Henkel,
 - Owen Barney,
 - Patrick Kelly,
 - Leslie McFarlane Bryson,
 - Robert Latham, Junr.,
 - Michael Rielly,
 - Robert Latham, Senr.,
 - James Coay,
 - Peter McGuigan,
 - James Curran,
 - James Dunley,
 - Patrick Savage,
 - Edward Murray,
 - John Savage,
 - William McGaffrey,
 - Narcisse Galorueau,
 - Robert Stringer,
 - Michael Lynch,
 - John Lynch,
 - John Burton,
 - François Gauthier,
 - James Dean, Senr.,
 - James Dean, Junr.,
 - Thomas Figsby,
 - William Robson,
 - William Barrett, arpenteur,
 - John Bigelow,
 - Augustin Pigeon,
 - Eustache Gell, père,
 - Romain Garant,
 - Jean Bte. Lussier,
 - Benjamin Lamagdeleine,
 - Jean Bte. Robert,
 - André Provost,
 - Louis Masson,
 - W. Douglass,
 - A. L. Douglass,
 - Havin Bonneau,
 - Barnard Rielly,
 - Christophe Schyte,
 - François St. Denis,
 - Eusebe Hébert,
 - Alexis Poissant,
 - Jean Bte. Lavoie,
 - Constant Palin,
 - Louis Poissant,
 - Pierre Cissé,
 - Joseph Boire,
 - Dominique Poissant,
 - Amable Chalifoux.

W. L. MACKENZIE :—Les temps paraissent bien durs pour les éditeurs de papiers agitatifs, et notre bon ami le Papineau du Haut-Canada, a sa part des tribulations comme d'autres. Il a certain petit procès en libel, qui lui est intenté par P. G. Beaton, écuyer, secrétaire de la compagnie du canal de Welland; les dommages réclamés se montent à une forte somme. L'affaire sera plaidée dans quelques jours devant le Juge Macaulay, aux assises de Niagara. Mackenzie conduira lui-même sa cause, ayant annoncé que les temps étaient trop durs pour permettre aux imprimeurs de prendre des avocats. On voit que Mackenzie est modeste, tout homme de lettres qu'il est, il se ravale à la qualité de mauvais imprimeur, tandis que nous connaissons un ignare imprimeur qui voudrait s'élever jusqu'à la dignité d'homme de lettres. Ce qui étonne, c'est que le Papineau du Bas-Canada n'aille pas au secours de son digne associé. Il nous semble que son éloquence, dans une semblable cause, serait mieux employée que dans l'agitation; mais Papineau est de la famille de l'honorable éditeur de la Minerve, l'égoïsme est sa vertu favorite, et il aura dit "que Mackenzie s'en tire comme il pourra." Ce sera peut-être le sujet d'une nouvelle lettre entre ces deux grands personnages?

SENTENCE DIGNE D'ÊTRE CONSERVÉE :—"Que dire et faire dans notre malheureux pays, dans les temps actuels? On ne voit que confusion; tout y est bouleversé, et rien n'est dans l'ordre naturel institué pour régler les sociétés civilisées." Nous avons été les premiers à admirer ces phrases, nous les avons pris pour le cri de l'honnête homme à l'aspect des machinations de Papineau, des folies de ses séides, de l'aveuglement de quelques individus, de la révolte qui nous entoure et de la ruine qui nous attend. Mais point du tout; elles ont été écrites ou transcrites par l'un des sauteurs du système de contrebande, par l'un des moteurs de nos dissensions civiles, et probablement qu'il les a placées par hasard dans la Libéral, car elles figureraient plus heureusement dans le Populaire, en tête d'une tirade contre l'agitation. Nous les réablissons ici, en priant les amis du grand homme de les lui répéter à chaque instant du jour.

AVIS AUX ACADEMIENS.—Il n'y a guère que 100 et quelques années que l'académie française s'occupe d'un dictionnaire de cette langue; mais ces grands hommes sont bien peu de chose auprès du rédacteur de la partie dite française du Libéral; car celui-ci vient, dans la journée du 6 du courant, de mettre au monde un nouveau mot qui ne lui a pas coûté beaucoup de travail: c'est Gaspil. Il ne nous a pas dit si c'était un substantif ou un adjectif, mais n'importe; on pourra le placer à côté de Gaspillage, dont jusqu'à présent on s'était servi. Il paraît que l'éditeur du Libéral n'entend pas faire un Gaspillage des mots que renferme le dictionnaire de l'académie.

BONNE CHARGE :—Voici ce qu'on lit dans le Libéral du 3 octobre courant : "L'article suivant ayant paru dans le dernier numéro sans révision préalable, nous le reproduisons aujourd'hui corrigé." D'abord, nous engageons notre savant confrère à réviser sa révision, car il y a au moins un accent à retrancher dans sa correction définitive; ensuite, nous nous étonnons que des gens aussi forts sur la langue que les écrivains du Libéral, commettent l'irrévérence de produire à leurs lecteurs des articles sans révision préalable; enfin il nous semble qu'il doit être très agréable de lire deux fois un article du Libéral: si cela ne fait pas l'affaire de l'abonné, c'est certainement celle du propriétaire, car il peut ainsi donner deux numéros à bon marché; il n'aura à payer à ses ouvriers qu'une seule composition.

PAGANINI :—Il paraît que les spéculations américaines n'ont point été profitables relativement à l'arrivée, si longtemps annoncée, d'un démon des violons dans le Nouveau-Monde. Les dernières nouvelles de Paris affirmaient que Paganini était sur le point de partir pour St. Petersburg, où il avait un engagement. Encore un triomphe de la souveraineté absolue sur la démocratie souveraine. Les roubles de l'Autocrate Russe pèsent plus que les dollars des citoyens américains.

NOS VOISINS ONT LES YEUX SUR NOUS :—Voici ce qu'on lit dans le Courier Inquirer de New-York, du 6 courant :

Le Courier de Montréal donne le rapport d'une violence récente, provenant d'agitation politique, à St. Denis, Bas-Canada. Il paraît que, lors d'une scène de révolte, on avait pendu en effigie Lord Gosford, avec MM. Dehartzch, De Bleury et De St. Ours, dans la place du marché de St. Denis. Madame Louis Cheval dit St. Jacques, de cette paroisse, commit la grave offense de déchirer l'un des papiers fixés aux effigies. Pour se venger de l'insulte, un parti d'agitateurs entreprit de la charivari, ou de la saluer d'un concert de chaudrons, sonnettes, cloches &c., une nuit, il y a une semaine ou deux. Dans ce temps, la dame menaça de faire feu sur eux, si jamais ils revenaient, et dans une circonstance semblable, la nuit suivante, elle tint parole. Un jeune homme fut frappé dans la foule et mourut de ses blessures, un autre jeune homme, reçut un léger coup. La maison de Madame St. Jacques fut immédiatement démolie. La dame parvint à échapper. Madame St. Jacques est cousine de Phou. D. B. Viger et de Mr. Papineau; elle est une sœur de Côme Séraphin Cherrier, écuyer, M. P. P. et une nièce de Séraphin Cherrier, écuyer, président d'une précédente assemblée d'agitation à St. Denis, ensuite qu'elle est étroitement liée avec les chefs du parti de l'agitation.

Plusieurs messieurs de Montréal ont présenté une Urne à thé à madame Provost, du village de Ste. Scelastique, en Canada, comme une marque de respect pour sa conduite héroïque dans la défense de sa maison et de sa famille, quand elle fut menacée de violences par les mécontents, l'été dernier. Le présent porte l'inscription suivante en Anglais et en Français :

Présenté à
MADAME G. PROVOST,
de Ste. Scelastique.
Par plusieurs loyaux de Montréal, en témoignage
de l'héroïsme au-delà de son sexe, déployé
dans la soirée du 6 Juillet
1837.

La députation, qui présenta l'Urne, fut retenue par madame Provost, à un déjeuner à la fourchette, dans lequel la santé de la Princesse Victoria, et plusieurs autres saines loyales furent bues avec enthousiasme. Cette dame est d'origine Polonoise, et son père était un officier dans l'armée Britannique.

VENTES DES THÉS.—La vente des thés de l'honorable compagnie des Indes Orientales eut lieu jeudi dernier. La quantité offerte fut plus minime et les prix offerts furent plus bas que précédemment; il en fut vendu peu. Toute la portion de Hyson Skin, mise en vente, fut adjugée au nombre de 130 boîtes; tout le Young Hyson, s'élevant à 30 caisses, fut au-si vendu; sur 425 caisses de Hyson, 55 seulement furent adjugées; et sur 225 boîtes de la même qualité, 132 furent vendues; sur toute la quantité de Gunpowder offerte, 11 boîtes seulement trouvèrent des acheteurs. Le Young Hyson fut vendu à sept sols au dessus de la mise à prix.

La propriété de feu Mr. Turney, située dans la rue Craig, en cette ville, a été achetée hier pour £770 courants, par P. E. Leclere, écuyer, J. P. et Peter Devins.

ESCAPADE DE PRISONNIERS.—Avant hier, dans la nuit, Mr. Wand geolier de la prison de cette ville, arrivait de promenade vers les deux heures du matin; il fit déceler son cheval par deux prisonniers, dont il se sert habituellement comme de domestiques, afin d'adoucir leur sort. Il paraît que, lorsqu'ils étaient occupés à ce soin, on leur tendit une perche par-dessus les murs de la prison et ils prirent la fuite. Cette circonstance est d'autant plus extraordinaire que l'un d'eux n'avait que trois mois à rester prisonnier, et que, dans trois semaines, l'autre devait sortir. Ils s'étaient montrés du reste très doux et très circonspects jusqu'à ce jour.

ADRIEN :—Ce grand magicien, comme il s'appelle lui-même, a eu le secret de gagner de l'argent dans le nouveau monde; Montréal ne lui a pas été totalement indifférent et a contribué, pour sa bonne part, à grossir ses recettes. Aujourd'hui qu'il s'est amassé une petite fortune, il donne ses dernières représentations à New-York; après quoi il s'escamotera, ainsi que toute sa famille, en France, pour y jouir du fruit de ses travaux prospères. Il n'y a guère que les charlatans qui se tirent d'affaires en Amérique.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le montant total des thés embarqués en Chine cette saison pour les Etats-Unis, jusqu'au 8 avril dernier, est de 146,277 caisses; dont 188,901 caisses de thés verts, et 27,371 de thés noirs; 17 vaisseaux américains devant Canton devaient apporter cette cargaison.

—Un journal des Etats-Unis dit: "HUGUES, qui possède le secret de guérir l'hydrophobie, doit délivrer une lecture sur cette maladie à Montréal; on dit que certains habitants du Canada auraient besoin de prendre des remèdes contre la rage."

—Les papiers américains discutent gravement la question de savoir s'il est convenable que les Dames tiennent des comptoirs. Il nous semble que la question est décidée depuis longtemps en Europe. En France les boutiques les mieux tenues et les commerces les plus achalandés sont ceux tenus par les Dames.

—Un écrivain dans le Courier de New-York établit que les rues pavées de cette ville embrassent une étendue de 250 miles!

—La vie du Roi Guillaume IV était assurée pour £80,000 ou 380,000 dollars. C'est un héritage qu'il laisse à ses enfants, et il serait à désirer que beaucoup de simples particuliers prissent la précaution de ce sage roi.

—Mr. John Orent de Cummelton, (Angleterre), recueillit de la toite d'un seul mouton, neuf livres et 4 onces de laine.

—Le montant des marchandises de soie importées dans les Etats-Unis en 1835, fut de 10,271,527 dollars; en 1836, il fut de 22,079,902 dollars. Les américains ont été loin de suivre le système de Papineau, comme on le voit.

—Dans un feu désastreux qui eut lieu chez un prêteur sur gages nommé Clrue à Londres, il n'y eut pas moins de trois boisseaux de montres en or et en argent qui se trouvaient parmi les articles endommagés!

ANNONCES.

ACADEMIE D'ESCRIME.

M. R. HURRY annonce au public qu'il continue à donner des Leçons D'ARMES dans son domicile, Grande Rue du Faubourg St. Laurent. Ancien Maître d'Armes dans les régiments Français, il se croit suffisamment qualifié pour démontrer tout ce qui tient à cette branche d'éducation. Ses prix sont modérés et il se transporterait aussi chez les personnes qui voudraient prendre des leçons privément.
202-Montréal, 4 septembre, 1837.

ANNONCES.

A VENDRE PAR ENCAN, si on n'en dispose pas à vente privée, le DIX-NEUF du courant, de trois à cinq mille pièces de PLANCHES et MARDIERS de SAISON, dans la cour qui joint la maison maintenant occupée par Mr. Bourne, presque vis-à-vis le Théâtre, rue St. Paul.

Le soussigné ne payera aucune dette contractée en son nom par qui que ce soit de sa famille. En tout cas il exigera un ordre signé par lui.

Je n'accepte et demi-tiers nouvellement reçu par l'ELIZABETH de Charleston et à vendre par J. W. DUNSCOMB & Co.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont pris des arrangements pour l'organisation de leurs lignes de Diligences pour l'hiver prochain.



LIGNE DES DILIGENCES ROUGE, ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont pris des arrangements pour l'organisation de leurs lignes de Diligences pour l'hiver prochain.

CET OUVRAGE EST ACTUELLEMENT EN VENTE; PRIX, Cinq Chelins, payables lors de la livraison. La Souscription est ouverte au bureau du POPULAIRE, et à la librairie canadienne de C. P. LEPROHON.

POELES ET TUYAUX, FERBLANTERIE, QUINCAILLERIE PEINTURES, HUÏLE, &c. Les affaires ci-devant conduites par J. WHITE, rue St. Paul, presque vis-à-vis l'hôtel de Rasco, seront à l'avenir conduites par M. WHITE.

TABAC EN TORQUETTES: nouvellement reçu, à vendre par GEORGE RHYNAS.

Le Soussigné, a établi un Office d'ECRIVAIN PUBLIC, dans la maison de Mr. Quintal, No. 51 Rue Sanguinet, Faubourg St. Louis.

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE, PAR MR. BIEAUD. UN FORT VOLUME IN-12, SUR BEAU PAPIER, BONNE RELIURE.

LES Soussignés offrent en vente: Cassonade blanche en boucauts, tierces et barils, Esprit de la Jamaïque, d'une odeur agréable et forte.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé et au public en général, qu'il a présentement un assortiment bien choisi de LIVRES de piété, d'histoire, religion, etc.

VENTE A L'ENCAN.

VENTE PAR LOT.

LUNDI, le 16 du courant, sera vendu, aux magasins de MM. ATKINSON & Co. 200 lots et 50 ballots de MARCHANDISES SECHES, consistant en: Draps superfin et casimires, draps d'été, lastings, mérinos de 6-4, Gros de Naples, rubans, indiennes bleue, blanche et brune; indiennes à meubles, coton blanc et gris et à chemise, nappes blanches et grises, toiles de toute sorte.

UN lot supérieur de HARENGS de LOCHFINE, nouvellement reçu et à vendre par GEORGE RHYNAS.

MR. MOLT, a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de Montréal, qu'il a pris sa résidence en cette ville et qu'il leur offre, le plus respectueusement, ses services comme MAITRE DE FORTE-PIANO, D'ORGUE et de VIOLON.

MR. MOLT se propose d'accorder les Pianos, toutes les fois qu'il pourra le faire sans gêner ses devoirs professionnels.

MR. PRE. MURCIANI D'ALBINI, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a l'intention d'ouvrir une CLASSE FRANÇAISE, rue St. Charles.

Les heures de Leçons, seront comme suit: 1ère. Section, de Neuf à Midi.

HOTEL ET RESTAURANT FRANCAIS A NEW-YORK. LE ROCHER DE CANCALE.

LA Société, conformément à ses réglemens, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1o.—Une partie quelconque de L'HISTOIRE NATURELLE, le sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

LA Société, conformément à ses réglemens, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1o.—Une partie quelconque de L'HISTOIRE NATURELLE, le sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

LA Société, conformément à ses réglemens, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1o.—Une partie quelconque de L'HISTOIRE NATURELLE, le sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

LA Société, conformément à ses réglemens, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1o.—Une partie quelconque de L'HISTOIRE NATURELLE, le sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

LA Société, conformément à ses réglemens, a résolu de mettre au concours des prix sur les divers sujets compris sous les titres suivants: 1o.—Une partie quelconque de L'HISTOIRE NATURELLE, le sujet ayant rapport à l'Amérique Septentrionale Britannique.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE CANADIENNE, ACTUELLEMENT A VENDRE, CATALOGUE D'OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE L'AMERIQUE ET EN PARTICULIER SUR CELLE DU CANADA, DE LA LOUISIANE, et autres pays, ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France.

MAISON DE PENSION. UN FAMILLE CANADIENNE désirerait prendre deux personnes en pension à des prix modérés.

AVIS.

NEUSAMUEL NEILSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frères, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NEILSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis.

AGENT COMPTABLE POUR LES TERRES. Le soussigné a l'honneur d'informer qu'ayant aussi commencé la première des branches ci-dessus, il invite respectueusement les individus qui ont des terres à VENDRE ou à LOUER de les placer entre ses mains.

Les charges pour enregistrer, pour les trois premiers mois, seront de DIX CHELINS quand il y aura pas plus de trois propriétés distinctes et une description y comprise; quand elles seront au dessus de ce nombre, CINQ PIASTRES: pour chaque quartier suivant, la moitié de ces sommes.

A VENDRE. Une belle maison nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâtiments séparés; cour et très beau jardin, garni d'arbres fruitiers en plein rapport.

A LOUER.—Une MAISON DE PIERRE, avec grande Cour et belles dépendances, sur la rue des Fortifications, entre la maison de Mr. Ross et celle occupée par le Dr. Sewell.

A VENDRE. par les Soussignés:— Fer Anglais en barre, f. blanc, bèches, pelles, poêles à frire, Plomb en feuilles, en barres et en lingots, et poudre à tirer.

Chaines et aneres, à patentes et éprouvées d'Acraman, pour vaisseaux de 20 jusqu'à 30 tonneaux.

AVIS. On a besoin chez un Seigneur, à la campagne, d'une personne active et entendue, qui tiendrait les livres de la Seigneurie et agirait comme commis sous le propriétaire.

A LOUER et possession donnée immédiatement, UNE MAISON en bois à un étage, située sur la Rue St. Dominique, vis-à-vis la propriété de Mr. SCOTT, pere.

A VENDRE. 150 ACTIONS dans le bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN. UN ENTREPRENEUR qui se chargeait de bâtir une MAISON en pierre ou en bois, pourra prendre des arrangements très avantageux pour l'acquisition des dites parts.

A LOUER:—A commencer du premier d'Octobre prochaine, la MAISON maintenant occupée par Mrs. EDMONDS, faubourg de Québec.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE.

CONDITIONS DU POPULAIRE. Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, à CINQ heures de l'après-midi.

PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1er insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7d.

Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple, maison de Mr. GRAVELLE, ancien établissement du Canadian Courant.